

IVG, constitution et humanisme

Benoît R. Sorel, mars 2024

Notre bon pays a, encore une fois, agit sans tenir compte de l'humanisme.

Le droit inconditionnel à l'avortement a été inscrit dans notre constitution. Toute femme, pour des raisons qui ne regardent qu'elle-même, sans aucune nécessité de se justifier, peut décider d'avorter. Et elle se fera avorter sans qu'on lui fasse aucune opposition ; elle sera aidée par le corps médical.

On le sait très bien : les femmes font des enfants toutes seules. Un jour elles décident de faire un enfant, enclenchent le processus de création du fœtus, et puis quelques jours ou quelques semaines plus tard, elles décident de mettre fin au processus de croissance du fœtus.

Or on sait trop bien qu'une femme ne fait pas un enfant toute seule ! Ne fait pas un fœtus toute seule. Il faut la complémentarité d'un homme et d'une femme pour qu'un fœtus s'engendre. Ainsi le veut la biologie de notre espèce. Pour celles et ceux qui n'auraient pas été attentifs en cours de biologie, notre dimorphisme sexuel est un avantage évolutif qui nous permet d'exister en tant qu'espèce. Les espèces qui ne présentent pas de dimorphisme sexuel n'ont pas pu évoluer autant que nous.

Biologiquement, il faut un homme et une femme pour engendrer un fœtus. Mais notre nature biologique, évidemment, ne conditionne pas totalement notre vie sociale. Notre nature biologique ne nous impose aucune morale. Cependant, nous sommes aussi des êtres d'intellect. Nous sommes dotés de capacités de réflexion. Notre morale nous *oblige* à prendre en compte nos réflexions.

Et je regrette que la réflexion suivante n'ait pas été prise en considération pour nos « représentants démocratiques » : Si une femme ne peut faire un fœtus seule, alors il est logique qu'elle ne soit pas seule à décider de la mort de ce fœtus.

Évidemment, on ne saurait demander à une femme qui s'est faite violer d'obtenir le consentement du violeur pour l'avortement ! Mais pour quelles raisons les femmes avortent-elles de nos jours ? Les avortements résultent-ils d'un rapport sexuel non consenti ? Si le rapport sexuel était consenti, il y a deux situations : la femme ne veut pas garder l'enfant, mais l'homme si ; la femme veut garder l'enfant, mais l'homme non.

Je considère qu'une loi humaniste autoriserait l'avortement d'une part en considérant le rapport sexuel (consenti / non consenti, présence d'un risque médical), d'autre part, si le rapport était consenti, en obligeant un dialogue entre l'homme et la femme. Et en exigeant de l'homme et de la femme, à l'issue de ce dialogue, une volonté commune pour l'avortement. Ou contre.

Comme je l'ai expliqué dans mon manuel d'humanisme, l'humanisme est une philosophie qui pour objet de faire *progresser* l'être humain. Le faire progresser en tant qu'individu et en tant que société. Lorsque deux personnes créent quelque chose en commun, que ce soit un fœtus ou une étagère en bois, il n'est pas bon qu'une seule des deux personnes décide du devenir de cette création. C'est un isolement qui ne se justifie pas. C'est totalement arbitraire.

Pour que l'humain progresse, il doit faire l'effort de s'adapter et d'être créatif. C'est à cela que doit pousser toute loi humaniste !

En inscrivant dans la constitution le droit inconditionnel à l'avortement, avec les mots précis qui ont été choisis pour faire cette inscription dans la constitution, notre pays acte une séparation arbitraire entre les hommes et les femmes. Comprenez-moi bien : dans mon esprit il ne s'agit pas de soumettre la femme aux décisions de l'homme. Il s'agit de contraindre hommes et femmes à vivre ensemble, dans le respect mutuel. Une femme peut ne pas vouloir garder un fœtus ; un homme peut ne pas vouloir garder le fœtus. Mais dans le dialogue, homme et femme vont s'adapter et être créatif : ils vont devoir envisager le futur, c'est-à-dire qu'ils vont devoir *imaginer* ... un style de vie, des projets professionnels, un déménagement, que sais-je encore ... Il faut les contraindre à élargir leur horizon des possibles. Et une fois que cela aura été fait, au regard de ces nouveaux possibles, homme et femme décideront de ne pas garder ou de garder le fœtus. Donc l'enfant.

Le progrès, c'est ces nouveaux futurs imaginables, au regard desquels sera prise une décision, et une décision commune. Si l'on ne prend des décisions qu'en regard du passé ou du présent, certes cela est mille fois préférables à une décision prise dans le feu des émotions, mais on va se limiter au « faire comme avant » ou au « toujours plus ».

L'humaniste que je suis pense que le droit à l'avortement, hors viol et hors risque médical, doit être conditionné à un dialogue imaginatif préalable entre l'homme et la femme, avec l'adoption d'une volonté commune.

Notre pays est traversé en tous sens par la volonté du « vivre ensemble ». Cela devrait aussi valoir pour les rapports homme-femme, dans ce point si simple et si essentiel de la création du futur : la conception d'un enfant. Avec les mots nouvellement inscrits dans la constitution, notre pays légitime la séparation de l'homme et de la femme sur ce point, qui est le point le plus fondamental qui soit. Comme souvent, hélas, les débats se sont limités à une seule ligne intellectuelle : pour ou contre. Ce simplisme ne peut pas mener vers un futur humaniste, quand bien même les parlementaires qui ont fait inscrire le droit à l'avortement dans la constitution pensent que cela est un progrès pour le pays, et même pour le monde. En comparaison de cette vie politique simpliste, l'humanisme ternaire apparaît comme une véritable sagesse – pour ceux qui savent le voir.

Nous voici donc arrivés dans une société où une femme peut un jour exiger d'un homme qu'il lui fasse l'amour et la féconde, et où quelques jours ou quelques semaines ou mois après, la femme peut décider de mettre fin à la vie du fœtus sans tenir aucun compte de l'avis de l'homme. L'acte de la conception, et l'acte de l'amour, s'en trouvent dévalorisés. Réduits à des actes sans importance. Je vous laisse réfléchir aux effets sur la psychologie masculine que cela va avoir à l'échelle de notre pays. Je crains une banalisation de la misogynie, et une augmentation des viols. Je crains des processus de sélection des femmes. Par cette inscription dans la constitution, les féministes voulaient inscrire dans le marbre le respect que l'homme doit à la femme. In fine c'est l'effet inverse qui va se produire. Cette *mauvaise* inscription est désormais le miroir de ce qu'était auparavant l'attitude tacite, générale, des hommes à l'égard des femmes : le machisme et la misogynie.

Le simplisme de la vie politique a fait que ce sont les féministes les plus extrêmes qui ont tenu le débat – parce qu'elles tenaient une des extrémités de la seule ligne intellectuelle en présence. Le corps de la femme était la seule ligne. Il n'a été question que du droit des femmes à disposer de leurs corps. Oui, en effet, c'est une question légitime – mais le corps est toujours une question légitime ! Dans le travail, dans le sport, dans le commerce, dans la science... Tout cela a été trop simple. Il en résulte que désormais la constitution peut s'interpréter ainsi : les femmes n'ont pas besoin des hommes pour décider du futur. Les hommes sont soumis aux femmes. Or, seule la voie intermédiaire du respect et du dialogue pouvait constituer un progrès ! Maintenant, le féminisme né dans les années 1950 va laisser la place au retour du masculinisme. Triste illustration de la guerre des sexes !

Je suis très déçu de la vie politique de notre pays. Elle est caractérisée par la frivolité. Le peuple n'a jamais été sollicité pour participer aux réflexions politiques sur le sujet de l'avortement. Comme le disait une parlementaire suite à l'inscription dans la constitution : « Nous avons gagné, ils ont perdu ». Quelle conclusion anti-humaniste ! Il n'y a qu'un seul perdant dans tout ça : le futur. Les futurs possibles que nous n'avons pas imaginés et qui, donc, n'existeront pas ! Aujourd'hui, le présent a gagné. Demain, ce sera le passé qui gagnera.

Car une constitution n'est jamais qu'un texte. Si on peut le changer dans un sens, on peut le changer dans l'autre sens. Ou en faire fi tacitement ou via quelque subterfuge législatif ou administratif. En fait, je crois que nous ne valons pas mieux que la Russie ou la Chine. Car notre bipolarité politique ne vaut pas mieux que leur autoritarisme. Choisir entre une chose et son contraire, ce n'est pas un choix ! Et si nous sommes si promptes à les désigner comme ennemis, c'est en réalité parce que nous nous reconnaissons trop bien en eux.